**Série des questions posées par les organisations soumissionnaires**

1. Le programme PEAR+III cible cinq secteurs d’intervention  qui sont: Santé, WASH, Education, Protection et Approche communautaire participative. Est-ce qu’Unicef peut donner une idée de la prévision de la taille proportionnelle de chaque secteur, en utilisant par l’exemple l’expérience de PEAR+ III à Rutshuru ? Ceci dans l’intérêt de permettre aux Organisations intéressées par consortium de soumettre des propositions adaptées aux ressources par objectif prévue par le programme.

**Réponse** : La prévision de la taille proportionnelle de chaque secteur vienne des partenaires soumissionnaires, qui développeront une approche communautaire en utilisant leur connaissance de l’enveloppe globale, stratégie promu et expérience sur le terrain. Le programme devrait être adapté au « contexte spécifique » et ne doit pas nécessairement ressembler au programme de PEAR+ a Rutshuru, ni aux programmes PEAR+ dans le passé.

1. Selon le document de programme, à travers les cinq secteurs d’intervention, 200 000 bénéficiaires seront ciblés par le programme. Nous aimerons avoir une clarification sur l’estimation de nombre de bénéficiaires prévue et leur méthode de calcul par secteur si cela est possible.

**Réponse** : Le programme est multisectoriel et **vise la résilience des communautés** au travers de l’approche communautaire participative et l’intégration inclusive de la cohésion sociale verticale et horizontale. Au vu de cette approche, nous n’avons pas préétablis un nombre de bénéficiaires par secteur. Noter aussi que cette troisième phase du programme essaye de s’éloigner de l’approche sectorielle pour développer une approche cohésive et consolider.

1. En lien avec la question 2, la taille d’enveloppe de 4m USD pour 30 mois donne un coût par bénéficiaire de 20 USD pour une durée de 30 mois couvrant les 5 secteurs. Selon ce calcul, l’enveloppe par bénéficiaire par secteur s’élève à 1,6 USD par an et par bénéficiaire tous coûts (indirect, support et direct) compris. Vu que cette enveloppe parait faible par rapport aux objectifs, est-ce que la durée du projet ou le nombre des secteurs à couvrir peut être raccourci ? Ou alors, il y a des secteurs ou des activités qui seront plus importantes que d’autres?

Réponse : Ce programme vise à bâtir sur les potentiels existants dans les communautés et s’appuie sur les dynamiques communautaires et la participation des toutes les parties prenantes (les partenaires, les communautés, les structures communautaires, les autorités, les autres intervenants, etc.) qui analysent les actions/interventions existantes, les gaps y afférents, comment les combler et comment pérenniser les acquis et les bonnes pratiques communautaires pour une transformation social durable. Pour ce faire vos calculs comme ci-haut présentés auront difficile de vous servir à ce stade. Une approche participative communautaire, la possibilité de la complémentarité avec autres actions en cours, et une stratégie pour une transformation sociale devrait être considérée comme la base de cette troisième phase du programme.

1. Après exploitation de la stratégie de transfert monétaire dans l’Annexe A de l’AMI, je constate que l’approche est plus familiale. Je voulais savoir si les associations locales/organisations communautaires et les services sociaux de base (ex : écoles, etc.) ne sont pas éligibles au transfert monétaire pour renforcer la protection sociale en milieux scolaire par exemple et la cohésion sociale à travers la Mutuelle de Solidarité (MUSO) et/ou l’Association Villageoise d’Epargne et de Crédit (AVEC) ?

Réponse : Le programme PEAR+ est multisectoriel, participatif, et se propose de bâtir sur les potentiels communautaires existants et sur les expériences des différents acteurs dans la zone. Comme signalé dans les lignes directrices, les éléments fournis ne sont pas exhaustives ; au travers de votre expérience et de la maitrise de la zone, le programme reste flexible de recevoir d’autres approches innovatrices pouvant concourir à l’atteinte des résultats de ce programme.

1. Est-ce qu’une ONG et/ou un membre peut être dans 2 consortiums ?

Réponse : L’appel à manifestation d’intérêt étant compétitif, et le fait de soumissionner ne fournit aucune garantie à l’organisation soumissionnaire, nous n’avons pas d’objection si une ONG juge bon de composer avec plus d’un consortium, cela ne concerne en rien Unicef. Pour ainsi dire, c’est au consortium d’apprécier.

1. Pouvez-vous expliquer la notion des conflits selon Unicef. Dans la réunion passée, Unicef a dit qu’il ne s’occupe pas des "conflits politiques ». Ainsi, j’aimerai savoir c’est quoi les conflits politiques selon Unicef et quels sont les genres des conflits prisent en charge par les projets Unicef.

Réponse : Le programme PEAR+ vise la résilience des communautés au travers de l’approche communautaire pour la transformation sociale durable (transformation des conflits, accès aux services sociaux de base, la pérennisation des acquis, etc.). Ce programme étant multisectoriel, et voudrait renforcer le lien entre la cohésion horizontale et verticale, un travail de complémentarité entre les différents acteurs, le partage d’expérience et la maitrise de terrain et des dynamiques communautaires existantes (associations de paix, la société civile, etc.) pourrait contribuer à adresser les causes profondes et moteurs des conflits et de proposer des stratégies de transformations durables de ces conflits au travers des interventions sectorielles décrites dans ce programme et qui sont subsidiaires aux autres interventions existantes par d’autres acteurs. Les documents sur les lignes directrices et vos expériences et la maitrise du terrain, vont vous guider à travailler sur la complexité de ce programme à adresser les moteurs de conflits pour une transformation sociale durable.